



Droit de visite et d'hébergement pour un enfant

Par **mickaël0482**, le **31/07/2022** à **19:52**

Bonjour, j'ai la garde exlussif de ma fille de 8ans. Sa mère a un droit de visite un weekend tous les 15 jours et la moitié des vacances . Sa mère vit chez les parents de son compagnon et ma fille n'a pas une chambre à elle pour y dormir. Sa mère n'a aucun revenu et même pas le chômage pour soutevenir au besoin de ma fille.Elle n'a pas d'adrese légalement. Ai-je le droit de refuser le droit d'hébergement à sa maman ?Y-a-t'il un droitlégale pour avoir un droit de visite et d'hébergement por l'acceuil d'un enfant?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Cordialement.

Mickaël0482

Par **Visiteur**, le **31/07/2022** à **21:12**

Bonjour,

Vous devez respecter le jugement.

Et saisir le JAF si vous souhaitez le modifier. Mais sauf sévices graves qu'il faut prouver, le DVH de la mère sera maintenu.

Par **mickaël0482**, le **31/07/2022** à **21:16**

Merci beaucoup pour votre réponse.